Envoyé en préfecture le 29/06/2021
Reçu en préfecture le 29/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 051-215101494-20210625-D2021_021-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
17 Juin 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	13
Dont procuration :	2
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° D 2021.021

Objet :

Fixation d'un tarif de location des salles communales au profit de l'Association des Maires de la Marne

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin à dix-huit heures quinze.
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Tommy ARCHIMBAUD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE.
VOTE PAR PROCURATION :
Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Pascal LEFORT.
JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse GUILLEMIN

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

VU la délibération n°2020.025 en date du 2 octobre 2020 fixant les tarifs des locations des salles communales et des autres services de la commune.

Considérant que l'Association des Maires sollicite régulièrement la commune pour la location de salle pour la réalisation de session de formation.

Considérant que les formations proposées sont destinées aux Elus, et que la commune de Compertrix y est adhérente.

Considérant que sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé d'appliquer les tarifs spécifiques à cet objet et à une structure pédagogique au profit des élus suivant :

	½ journée sans chauffage	½ journée avec chauffage	Journée sans chauffage	Journée avec chauffage
	Du 1er avril au 30 octobre	1er nov au 31 mars	1er avril au 30 octobre	1er nov au 31 mars
Salle des fêtes Daniel Boiteux	42 €	146 €	112 €	247 €
Salle Polyvalente Georges Dautelle	119 €	305 €	318 €	567 €

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs proposés tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour les locations de salles au profit de l'Association des Maires de la Marne à compter du 1er mai 2021.

Fait à COMPERTRIX, le 25 juin 2021
Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,
Maire.

Pascal LEFORT

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 29/06/2021
*publiée ou notifiée le : 29/06/2021

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
Reçu en préfecture le 29/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 051-215101494-20210625-D2021_022-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
17 Juin 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Dont procuration :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D 2021.022

Objet :

Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution du gaz naturel entre la commune et GRDF

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Tommy ARCHIMBAUD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE.
VOTE PAR PROCURATION :
Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Pascal LEFORT,
JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse GUILLEMIN

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

Vu les articles L.3213-1 et L.3214-1 du code de la commande publique (issus de l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession) instaurant des règles spécifiques applicables aux contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L. 111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

La commune de COMPERTRIX dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.
Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 17 Mars 1992 pour une durée de 30 ans.
Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF en vue de le renouveler.

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 29/06/2021
*publiée ou notifiée le : 29/06/2021

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
Reçu en préfecture le 29/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 051-215101494-20210625-D2021_022-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
17 Juin 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Dont procuration :	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D 2021.022

Objet :

Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution du gaz naturel entre la commune et GRDF

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Tommy ARCHIMBAUD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE.
VOTE PAR PROCURATION :
Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Pascal LEFORT,
JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse GUILLEMIN

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- ✓ **La convention de concession** qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution
- ✓ **Le cahier des charges de concession** précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
  - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.
  - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
- ✓ **6 documents annexes contenant des modalités spécifiques :**
  - Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
  - Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
  - Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel
  - Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
  - Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
  - Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le :...29/06/2021...
*publiée ou notifiée le :...29/06/2021

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
Reçu en préfecture le 29/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 051-215101494-20210625-D2021_022-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
17 Juin 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	**15**
Présents :	**11**
Votants :	**13**
Dont procuration :	**2**
Pour :	**13**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Délibération
n° D 2021.022

Objet :

Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution du gaz naturel entre la commune et GRDF

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Tommy ARCHIMBAUD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE.
VOTE PAR PROCURATION :
Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Pascal LEFORT,
JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse GUILLEMIN

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la commune :

- ✓ de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à **1 359,90 euros** pour l'année 2021 ;
- ✓ de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé ;
- ✓ de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel.

Après entendu l'exposé du Maire, Pascal LEFORT, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

Fait à COMPERTRIX, le 25 juin 2021
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT
Maire.

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le :...29/06/2021...
*publiée ou notifiée le :...29/06/2021

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Pascal LEFORT

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 29/06/2021
Reçu en préfecture le 29/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 051-215101494-20210625-D2021_020-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
17 Juin 2021

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	13
Dont procuration :	2
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n°D 2021.020

Objet :

Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin à dix-huit heures quinze.
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Pascale BOUSSARD, Jean-Maxence BOUXIN, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Marc BOTELLA, Tommy ARCHIMBAUD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE.
VOTE PAR PROCURATION :
Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Pascal LEFORT.
JOCELYNE MIGLIORE ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse GUILLEMIN

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Dominique POMMIER

Vu que le budget est voté au chapitre.

Considérant que le budget de la commune n'est pas soumis à l'obligation de faire un suivi d'amortissement exception faite de celle de subventions aux organismes publics dans le cadre de l'exercice d'une compétence.
Considérant que le budget 2021 a bien prévu l'amortissement pour cette année.
Considérant qu'il y a lieu d'appliquer cet amortissement aux années 2019 et 2020 et qui est donc nécessaire de prévoir des crédits de régularisation.
Sachant que ces écritures peuvent se faire sans modifier le volume global du budget mais en précédant à des réductions de certains chapitres pour abonder d'autres.

Après entendu l'exposé du Maire, Pascal LEFORT, le conseil municipal décide de procéder aux écritures modificatives comme suit :

Type d'écritures	*Sections*	*chapitres*	*Articles*	*Objet*	*Montant*
Dépenses	Fonctionnement	D 042	6811	Dotation aux amortissements	12 507,82 €
Dépenses	Fonctionnement	D 011	61 5228	Entretien et réparation autres bâtiments	- 12 507,82 €
Recettes	Investissement	R 040	2804512	GFP bâtiment et installation	8 098,72 €
Recettes	Investissement	R 040	2804582	Autres groupements	4 409,10 €
Recettes	Investissement	R 13	1341	Subvention DETR	- 12 507,82 €

Fait à COMPERTRIX, le 25 juin 2021

Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,
Maire.

Pascal LEFORT

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 29/06/2021
*publiée ou notifiée le : 29/06/2021